

Comment rénover ou construire pour utiliser rationnellement l'énergie ? Des outils sont là pour vous aider : check-lists, cahiers des charges et grilles d'audit ...

Je suis un décideur et je souhaite construire ou rénover un bâtiment ...

- *Que dois-je savoir ?*
- *Quelles sont les bonnes questions à me poser pour assurer la performance énergétique de mon projet ?*



Check-list et cahiers des charges

La Région wallonne a souhaité fournir aux Maîtres d'Ouvrage, aux bureaux d'études et aux architectes une série d'outils sous la forme de check-lists et de cahiers des charges de référence pour la conception « énergétique » d'un nouveau bâtiment ou sa rénovation :

- les check-lists pour l'architecte et le Maître d'Ouvrage (MO) doivent aider à concevoir correctement un projet et servir à clarifier les demandes de performance énergétique entre un MO et ses opérateurs pour chaque étape du projet
- les cahiers des charges pour les bureaux d'études précisent les critères techniques à mettre en œuvre pour atteindre ces performances

Ces outils existent pour différents domaines : les installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, d'éclairage, de ventilation hygiénique, de climatisation, d'un grand système de production d'eau chaude solaire, et les installations de cogénération.

Une check-list présente les critères énergétiques qui seront détaillés dans les Cahiers des Charges à destination des bureaux d'études.

Elle propose des **recommandations pour 4 stades successifs de la construction/rénovation.**



Si le Maître d'Ouvrage fait appel à un bureau d'études, il trouvera ces demandes formulées sous forme **d'articles de cahier des charges à insérer dans la convention** passée entre eux. Dans le but de définir des priorités parmi ces prescriptions, le document comprend deux types de clauses :

- **« A exiger »** : il s'agit d'exigences auxquelles doit répondre toute installation pour garantir une performance énergétique minimale. Très efficaces ces mesures ne doivent pas être supprimées pour alléger le budget d'investissement. Le surcoût éventuel est généralement remboursé en un temps inférieur à 5 ans par les économies générées.
- **« A évaluer »** : ces recommandations améliorent encore l'efficacité énergétique de l'installation sans toutefois être primordiales.

Ces documents « outils » sont accessibles dans la rubrique « projet de construction » du site Energie + de la Région wallonne : www.energieplus-lesite.be

Rénover un bâtiment : comment identifier les priorités d'action ?

La Région wallonne a développé une série d'outils pour aider à prioriser les actions en matière de rénovation.

Des outils sont consacrés à l'audit d'un bâtiment existant (comprendre l'origine d'un inconfort, analyser ses consommations, réaliser un audit énergétique).

Les mesures les plus rentables à mettre en œuvre sont détaillées. Pour chaque thématique (enveloppe, chauffage,

Repérer le problème	Projet à étudier	Rentabilité
La régulation du chauffage a-t-elle un programme de jour et un programme de nuit ?	Arrêter l'installation de chauffage la nuit et le week-end, avec un contrôle de température par thermostat d'ambiance.	+++ Gain de 5 à 30 %, suivant la situation de départ.

comptabilité, éclairage, etc.), via des "audits rapides", la Région wallonne propose une série de questions à se poser, des projets à étudier et des indications sur la rentabilité de ces derniers.

Attention ! Ces mini-audits ne remplacent l'audit détaillé d'un auditeur spécialisé !

Ces documents/outils sont accessibles dans la rubrique "projet de rénovation" du site Energie + de la Région wallonne : www.energieplus-lesite.be

Contact

La conseillère en énergie de l'UNIPSO Fanny Roux Tél: 02/367.23.90 Email: fanny.roux@unipso.be